

*Accueil de Loisirs*  
*Sans Hébergement*  
*Maternel de la ville du Teich*  
*3/6 ans*

***Projet Pédagogique 2018/2019***



*rue Claude Laymand - 33470 Le Teich*

*06 18 29 71 11*

## Présentation de l'accueil de loisirs

L'accueil de Loisirs maternel de la commune du Teich, est un lieu où le vivre ensemble, le partage et le respect sont basés sur les valeurs de l'éducation populaire.

Nous souhaitons que ce lieu d'accueil sécurisé et à l'écoute des enfants puisse favoriser, impulser, concrétiser l'émergence de projets à destination des enfants en lien avec eux.

**Ce projet pédagogique 2018/2019 est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe d'animation en lien avec le projet éducatif territoriales PEDT « PLAN MERCREDI » pour les mercredis et le projet éducatif extrascolaire pour les vacances scolaire de la collectivité.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs maternel du Teich.



La commune du Teich est située au sud du bassin d'Arcachon, elle compte au 1er janvier 2017 près de 7567 habitants. Avec une densité de 87,8 habitants par km<sup>2</sup>, Le Teich a connu une nette hausse de 39,2% de sa population par rapport à 1999, cela est dû principalement au solde migratoire.

Le Teich fait partie du « Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre » qui regroupe 17 communes et trois intercommunalités.



**La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)** : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan- Mestras, **Le Teich**

**La d'Arcachon**  
Lanton,



**Communauté d'Agglomération du Bassin Nord (COBAN)** : Lège Cap Ferret, Arès, Andernos, Audenge, Biganos, Marcheprime, Mios.



**La Communauté de Communes du Val de l'Eyre** : Salles, Le Barp, Lugos, Belin - Beliet, St Magne.

**Avec ses 8708 ha, la commune du Teich** est reliée à Bordeaux par l'autoroute A 660. La RD 650 assure, quant à elle, un rôle de liaison inter-urbaine entre les communes du Sud-Bassin (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) et la liaison avec Biganos, le Nord-Bassin et le Val de l'Eyre.

**En plus d'une bonne desserte routière, elle bénéficie d'une gare ce qui contribue à l'attractivité de la commune.**

**Dernier recensement 2017 : 7567 habitants**

## A- Présentation générale

L'accueil de loisirs maternel du Teich est une structure municipale qui assure l'accueil des enfants toute l'année. Les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (sauf vacances de Noël).

Après concertation avec les parents d'élèves et enseignants sur l'organisation des rythmes scolaires, un retour à une organisation de la semaine scolaire à quatre jours à été décidée a compter de septembre 2018.

Cependant, aux vues des effets bénéfiques auprès des enfants sur la commune le PEDT a été renouvelé.

Il a pour objectifs d'assurer une continuité entre les accueils périscolaires et les projets d'écoles. Il s'intitule PEDT « PLAN MERCREDI ». Le mercredi doit rester un moment de détente et de loisirs récréatifs.

Ceci implique une nouvelle organisation pour l'ALSH Maternel des mercredis sur toute la journée.

- Les mercredis, trois possibilités s'offrent aux familles : inscription à la journée complète, matinée avec repas ou après-midi sans repas.

En ce qui concerne les vacances scolaire, le Projet éducatif extrascolaire de la ville du Teich préconise une approche différente en terme d'organisation, de rythme et d'occupation des espaces qu'elle met à disposition pour l'ALSH.

- Les vacances scolaires, les inscriptions se font uniquement à la journée complète avec repas.

- **La situation géographique**

L'accueil de loisirs maternel du Teich se situe dans les locaux de l'accueil périscolaire dans l'enceinte de l'école maternelle du Delta, rue Claude Laymand.



- **Le public accueilli**

L'accueil de loisirs maternel accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans révolus. Les enfants âgés de 6 ans, s'ils sont scolarisés en école maternelle fréquenteront l'accueil de loisirs maternel.

Les enfants accueillis auront acquis la «propreté ».

Nous pouvons accueillir jusqu'à **40 enfants**, mercredis et vacances scolaires.

- **L'équipe**

L'équipe d'animation est composée de professionnels de l'animation qualifiés dont :

**Laëtitia Cremier**, directrice de l'accueil de loisirs titulaire d'un BPJEPS animation sociale avec UCC de direction d'un centre de vacances et/ ou d'un Accueil de Loisirs.

**Deborah Reiss**, directrice adjointe BAFD, animatrice BAFA, Cap petite enfance

L'équipe est renforcée par des professionnels de l'animation et en formation.

L'équipe d'animation possède de nombreuses compétences, fortement appréciées permettant le développement de projets innovants au service des enfants.

Nous accueillons et accompagnons également des stagiaires BAFA et Cap petite enfance afin de transmettre le métier d'animateur.

Le taux d'encadrement varie en fonction du types d'accueil en respectant la réglementation de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

**Les mercredis : 1 animateur d'accueil périscolaire pour 10 enfants**

**Les vacances scolaires : 1 animateur extra-scolaire pour 8 enfants**

L'équipe de restauration est composée d'agents qualifiés au respect des norme de travail de l'Hazard Analysis and Critical Control Points (HACCP) et d'un agent d'entretien.

**Les espaces de l'accueil de loisirs**

Nous disposons :

- Des deux salles d'activités dédiée à l'APS ( Accueil PériScolaire)

De plus, l'accueil de loisirs dispose également d'espaces sécurisés situés dans l'enceinte de l'école maternelle du Delta.

Espaces extérieurs et salles de l'école:

- La cour
- Le préau
- Le réfectoire

- Le hall d'accueil
- Les jeux extérieurs
- La salle de motricité
- Un dortoir
- Salle photocopieur
- Abécédaire

## **B- La journée type à l'accueil de loisirs**

### **• Les mercredis**

#### **Le matin**

##### **7h30-9h00**

- Accueil échelonnés, temps libre et pôle d'activités permanents

##### **9h- 10h**

- Petites activités à la demande de l'enfant et/ou temps libre en extérieur/intérieur

##### **10h-10h30**

- Rangement
- Regroupement par tranches d'âges
- Appel des enfants
- Présentation de la journée
- Passage aux toilettes et hygiène des mains

##### **10h30-11h30**

- Activités

##### **11h30-11h55**

- Ateliers libres
- Rangement
- Rituel avant repas ( chants, comptines,...)
- Passage aux toilettes

#### **Pause méridienne**

##### **11h55-12h**

- Hygiène des mains
- Repas au réfectoire de l'école élémentaire du Delta

#### **A partir de 13h et jusqu'à 13h30**

#### ***Départs et arrivées des enfants inscrits en demie-journée***

## **L'après-midi**

Groupe des 3-4 ans

**13h00/15h00**

- Passage aux toilettes et hygiène des mains
- Temps de repos

### **A partir de 15h**

- Réveils échelonnés

**15h/16h**

- Activités et/ou temps libres avec pôles d'activités permanents

Groupe des 5-6 ans

**13h00/13h45**

- Temps calme (histoires, jeux calmes, jeux de sociétés, coloriages..)

**13h45/14h30**

- Temps libre

**14h30/14h45**

- Rangement

**14h45/15h45**

- Activités

**15h45/16h**

- Rangement
- Passage aux toilettes et hygiène des mains

**16h/16h30**

- Goûter

**16h30/17h**

- Temps libre

**17h/18h30**

- Temps libres en extérieur et/ou intérieur et petites activités à la demande de l'enfant
- Départs échelonnés

- **Les vacances scolaires :**

La journée type est identique à celle des mercredis sans les départs/arrivées sur le temps méridien (inscription à la journée uniquement).

- **Les horaires**

**Les mercredis**

07h30/09h00 : Temps d'accueil (garderie gratuite)

09h00/17h00 : Temps de présence des enfants inscrits à la journée

13h00/13h30 : Départs et arrivées des enfants inscrits en demie-journée

17h00/18h30 : Temps d'accueil (garderie gratuite)

**Les vacances scolaires**

07h30/09h00 : Temps d'accueil

09h00/17h00 : Temps de présence des enfants

17h00/18h30 : Temps d'accueil

Les animateurs arrivent le matin et repartent le soir de manière échelonnée. L'encadrement est adapté et prévu en amont en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Un animateur accueille les familles. Il coche l'enfant sur le registre de présence et recueille les informations données par les parents le matin sur un cahier de transmission.

Les autres membres de l'équipe animent, accompagnent les enfants dans les différents espaces.

## **C- Le rôle du personnel**

### **L'animateur**

- **Auprès des enfants**

- Il est garant de la sécurité physique morale et affective des enfants.
- Il est disponible, avenant, dynamique et attentif
- Il montre l'exemple
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il sait accepter le refus, solliciter sans forcer
- Il est force de proposition et s'adapte
- Il sait adapter les activités en fonction de l'âge , des besoins des enfants
- Il laisse faire l'enfant et ne fait pas à sa place
- Il gère son animation de la mise en place au rangement
- Il respecte l'enfant en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité concernant les activités et sorties.

- **Avec ses collègues**



- Il respecte ses collègues
  - Il sait travailler en équipe et écouter l'autre
  - Il participe aux réunions d'équipe et participe à la cohésion de l'équipe
  - Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'animations
  - Il est capable de se remettre en question
  - Il travaille en collaboration avec la direction
  - Il respecte le travail de l'autre ( personnel de service, partenaires,...)
  - Il respecte le temps de pause qui est organisé en accord et en rotation avec ses collègues
  - Il est ponctuel
- **Avec les parents**
    - Il échange avec les parents lorsque ceux-ci lui demandent comment s'est passée la journée de leur enfant
    - Il sait répondre aux parents sur les questions d'organisation et sait orienter vers les personnes compétentes.
    - Il est disponible et à l'écoute au moment de l'accueil et du départ
    - Il sait donner les bonnes informations aux parents concernant leur enfants ( si problème il y a, c'est la directrice qui se charge d'en parler aux parents)

**Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs et d'utiliser le téléphone à des fins personnelles.**

#### **La directrice**

- Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Elle est garante de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique
- Elle a en charge l'animation de l'ensemble du personnel
- Elle gère les relations avec les différents partenaires
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil de loisirs ( administrative, budgétaire, matérielle et humaine)
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stages
- Elle associe les parents à la vie du centre
- Elle détermine les points négociables et points non négociables

### **D- Reprise des objectifs éducatifs** **« Plan Mercredi » et « Extrascolaires »**

#### **Objectifs du PEDT (Projet Educatif Territorial) « Plan Mercredi »**

- ✓ Développer une politique éducative globale sur l'ensemble des temps périscolaires ; y compris le mercredi pour les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, afin de participer aux côtés de leur familles et de l'école, à

la construction de leur citoyenneté, à leur réussite scolaire et à leur intégration à la société.

- ✓ Mobiliser les ressources et les partenaires du territoire afin de garantir une cohérence des parcours éducatifs des enfants entre les projets d'écoles et ceux des structures de loisirs périscolaires.
- ✓ Développer la cohésion entre les différents acteurs de la communauté éducative.
- ✓ Développer des projets « passerelle » avec l'ensemble des partenaires éducatifs afin de faciliter la transition et l'intégration des enfants, selon leur âge, dans les différentes structures d'accueil.
- ✓ Proposer des activités de loisirs et de découverte, ludiques et récréatives, sur les temps périscolaires en maternelle et en élémentaire, qui tiennent compte des envies, des besoins et des rythmes des enfants afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'épanouissement de la personnalité et au développement des aptitudes artistiques, intellectuelles et physiques.

### **Objectifs éducatifs des Accueils de Loisirs Extrascolaires**

- ✓ Permettre à l'enfant de vivre des temps, des vacances lui procurant plaisir et détente :
  - En respectant l'individualité et la spécificité de chaque enfant
  - En respectant les rythmes individuels des enfants
  - En favorisant la socialisation et l'autonomie des enfants
  - En participant au développement de l'enfant
  - En associant les parents et en renforçant les liens avec les familles

## **E- Les objectifs pédagogiques** **« Plan mercredi » et « Extrascolaires »**

### **Développer les valeurs de respect, de partage, de tolérance afin de bien vivre-ensemble**

- *Instaurer des règles de vie quotidienne avec les enfants, comprises et respectées de tous.*
- *Mettre en place des actions collectives*
- *Mettre en place des temps communs aux groupes ( goûter, grand jeux, sorties,...)*
- *Instaurer des temps de discussions avec les familles de type café des parents, et proposer également un accueil privilégié avec les familles.*

### **Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins**

- Favoriser les activités de découvertes, d'expérimentation, d'éveil corporel et artistique en adoptant une démarche de ne pas faire à la place de l'enfant.
- Diversifier au maximum les activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun.
- Proposer des activités adaptés à leurs âges

### **Faciliter la socialisation de l'enfant afin qu'il profite pleinement de ses mercredis et vacances et lui permettre d'acquérir de l'autonomie**

- Donner des repères lieux, temps et espace aux enfants
- Favoriser la socialisation entre les enfants en proposant des jeux de coopération et des jeux d'expressions.
- Aménager l'espace pour faciliter l'action des enfants, avoir du matériel adapté à l'âge des enfants, les accompagner dans leurs apprentissages.
- Ne pas faire à la place de l'enfant, lui apprendre, l'encourager, prendre le temps de laisser faire,
- Responsabiliser l'enfant, le rendre citoyen, inciter les prises d'initiatives : pendant les repas, se servir, remplir, débarrasser, ranger l'activité ( matériel, nettoyage,...)
- Laisser l'enfant se déshabiller et s'habiller tout seul en ayant un œil bienveillant et l'aider si besoin.
- Responsabiliser l'enfant de ses affaires (doudou, manteau, sac,...)
- Laisser le choix à l'enfant de faire ou ne pas faire.
- Alternner les temps d'activités calmes et dynamiques.
- Gérer les différents temps de la journée : temps d'activités, temps de repas, temps de libre, temps calme,...
- Respecter les locaux et le matériel.

### **Favoriser l' intégration de l'enfant porteur de handicap au sein de l'accueil de loisirs,d'accéder aux loisirs, de le sociabiliser. Permettre aux enfants non porteur de handicap une ouverture sur l'autre.**

- Mettre en place toutes les conditions pour que l'enfant participe aux activités.
- Organiser avec les parents un accueil personnalisé.
- Favoriser les échanges et les contacts entre enfants.

### **Permettre à l'enfant de s'épanouir, de découvrir et de s'amuser pendant les vacances et les mercredis**

- Proposer et mettre en œuvre des activités ludiques
- Faire connaître nos projets : projet éducatif, projet pédagogique et projet d'animation.
- Valoriser les créations des enfants auprès des familles et autres groupes d'enfants du centre par des expositions, spectacles,...

- *Mettre en place un cadre sécurisé et sécurisant ; assurer la sécurité physique, morale et affective de chacun, être à l'écoute et disponible pour chaque enfant.*

### **Mettre en œuvre des projets « passerelle » pour les enfants, les familles et la communauté éducative**

- *Proposer une transition entre les différents espaces ou lieux qui accueillent les enfants ( le multi-accueil – les assistants maternels – les accueils périscolaires – l'école – les accueils extra-scolaires )*
- *Proposer une passerelle l'été pour les enfants qui rentrent en CP et faciliter l'intégration des enfants auprès des structures, des équipes d'animations et des autres enfants .*
- *Proposer des temps communs avec le multi-accueil et le RAM afin de faciliter l'intégration des jeunes enfants susceptibles de fréquenter l'ALSH Maternel.*
- *Proposer des temps communs et de complémentarité avec la communauté éducative (APS, écoles...)*

## **F- L'évaluation**

Évaluer prend tout son sens dès lors que l'on se fixe des objectifs !

Elle permet une démarche de questionnement sur le fonctionnement de la structure d'accueil. Elle permet de comprendre les facteurs de réussite mais aussi les raisons des difficultés rencontrées et d'analyser ainsi la pertinence de l'action menée. Voici quelques questions à se poser pour mettre en place les outils d'évaluation.

- **Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ?**
- **Quelles sont les difficultés rencontrées en terme d'organisation? Quelles en sont l'origine ? De quelle manière ont-elles été surmontées ?**
- **Les actions menées ont-elles traduit les intentions éducatives de l'organisateur (la mairie du Teich) ? Si non pourquoi ?**
- **L'équipe d'animation a-t-elle fonctionné de manière efficace et cohérente ? Quelles ont été les éventuelles difficultés ? Ont-elles été résolues ?**
- **Les enfants et les parents ont-ils été satisfaits du service proposé ? Comment vous l'ont-ils formulé ? Ou rendu compte?**

Toutes ces questions permettent une analyse et une amélioration de la qualité de l'accueil de loisirs.